



Strasbourg, le 8 octobre 2019

Objet : Dépôt d'alerte sociale

Madame la Directrice académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, nous vous informons que nous déposons pour les personnels du 1er degré une **alerte sociale relative à la souffrance au travail**.

Cette alerte sociale court jusqu'au 31 août 2020.

Depuis plusieurs jours, à la suite du suicide de Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin (93) et de la lecture de son courrier dans les salles des maîtres, la consternation et la sidération ont laissé la place à la colère et à l'indignation dans les écoles bas-rhinoises.

Comme l'explique notre collègue, c'est la dégradation des conditions de travail découlant de l'avalanche de contre réformes comme de l'empilement des tâches, qui l'ont poussée à ce geste désespéré.

Améliorer immédiatement nos conditions de travail et répondre véritablement à la situation insupportable décrite par notre collègue nécessite que des mesures d'urgence soient prises sans délais.

C'est pourquoi, conscientes de leurs responsabilités, en écho aux préoccupations exprimées par nos collègues enseignants du Bas-Rhin, nos organisations syndicales vous demandent :

- **de mettre en place une médecine de prévention réglementaire** à la hauteur des besoins (soit 7 ETP supplémentaires sur l'Académie),
- **de respecter les prérogatives du CHSCT67 dans ses missions de prévention** en le laissant effectuer le nombre de visites d'établissements demandé, à savoir 7 visites minimum par année scolaire,
- **d'organiser des CHSCT spécifiques** dans le traitement des fiches SST pour répondre à l'explosion de leur nombre et permettre un travail d'analyse et de suivi sérieux,
- **concernant la direction d'école** : d'augmenter les normes de décharges, d'améliorer le régime indemnitaire des directeurs, de dispenser tous les directeurs d'APC, de faire respecter les 10 jours de décharge annuels pour les petites écoles, de créer une véritable aide administrative à temps complet dans le cadre d'un emploi statutaire de fonctionnaire dans toutes les écoles et d'alléger réellement et concrètement leurs tâches dès aujourd'hui,

- **d'abaisser de manière générale les effectifs dans les classes** (en modifiant la grille des seuils) **et de garantir le remplacement des enseignants absents,**
- **concernant l'inclusion scolaire** : de donner les moyens nécessaires à la hauteur des besoins à l'inclusion des élèves en situation de handicap, d'augmenter les places d'accueil en instituts spécialisés et de respecter strictement les notifications de la MDPH,
- **d'appliquer systématiquement l'article 11 du statut du fonctionnaire** : protection inconditionnelle des agents par la hiérarchie face aux agressions dont ils sont victimes,
- **de stopper immédiatement les injonctions hiérarchiques** niant la professionnalité des enseignant·es, en les privant de leur liberté pédagogique,
- **de respecter et de faire respecter le droit à la déconnexion** de tous les agents placés sous votre autorité pendant les congés, les journées non travaillées, le week-end et en soirée,
- enfin, **d'organiser un groupe de travail** pour permettre à nos organisations syndicales de rencontrer des représentants des IEN.

Nous vous remercions de nous indiquer le moment où vous recevrez la délégation intersyndicale afin de tenir la négociation préalable.

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'académie-DASEN, à notre entier dévouement au service public d'éducation.

Pour les organisations syndicales,

SE-Unsa : Laure TREMOLIERES et Didier CHARRIE
SNUDI-FO : Yannick LEFEBURE et Aminatou DIALLO
SNUipp-FSU : Virginie SOLUNTO et Catherine LE DUFF
SNE-CSEN : Caroline HUBER, Sandrine MENETREY-MEYER et Mathieu FERBACH